

ASSEMBLÉE NATIONALE

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

AMENDEMENT

N ° CD334

présenté par

M. Pancher et les membres du groupe Libertés et territoires

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.